



Saint-Antoine-sur-Richelieu

## AVIS PUBLIC

### **ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2022 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024**

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Conformément à l'article 956, du *Code municipal du Québec*, avis est donné par la soussignée, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire, afin de procéder à l'adoption du budget pour l'année 2022 et du programme triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023-2024.

CONSIDÉRANT que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020;

**CONSIDÉRANT que l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance.**

**La séance extraordinaire du conseil municipal prévue le mardi 11 janvier 2022 à 19h30 se fera à huis clos (sous réserve des directives de la santé publique).**

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à **adjointe.direction@sasr.ca** ou par téléphone au **450-787-3497** au plus tard à 16h00, le mardi 11 janvier 2022. Les réponses aux questions seront répondues lors de la séance. Le lendemain, en fin de journée, un enregistrement audio sera disponible sur le site web.

Veillez noter que lors de cette séance, il sera question exclusivement de l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation mentionnés.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 22 décembre 2021.

  
Cynthia Bossé  
Directrice générale